



SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2018
RIUNIONE DI I 29 È 30 DI NUVEMBRE
2018/O2/084

MOTION AVEC DEMANDE
D'EXAMEN PRIORITAIRE

Motion déposée par Mme Cognetti-Turchini au nom du groupe Andà Per Dumane

Objet : *Soutien aux trésoreries locales*

CONSIDERANT le transfert du recouvrement de l'impôt de nombreuses trésoreries notamment dans le rural vers les centres de Bastia et Corte,

CONSIDERANT que les emplois au sein de ces trésoreries se trouvent fragilisés,

CONSIDERANT que les trésoreries constituent un service public de proximité très important notamment dans le rural,

CONSIDERANT que ces trésoreries ont un rôle de conseil primordial notamment pour les petites communes (moins de 100 habitants),

CONSIDERANT que de nombreuses personnes en Corse du fait de leurs âges ou de leurs revenus ne pourront pas avoir accès à un service dématérialisé,

CONSIDERANT que la loi Montagne préconise de réévaluer et renforcer les services publics de proximité,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

SOUTIENT le personnel de la Direction Départementale des finances publiques dans leur volonté de maintenir un service de proximité, en maintenant l'intégralité des missions des trésoreries rurales.

S'ENGAGE à défendre le maintien en activité des trésoreries qui sont indispensables tant aux usagers qu'aux communes surtout dans le monde rural.